



HISTOIRE POSTALE DE LA GUERRE 1939-1945 EN ALSACE ET EN MOSELLE

Stéphane DEMERAUX

LES JOURNAUX D'ALSACE ET DE MOSELLE ET L'ÉCHO DE NANCY

1940-1944

NSZ WESTMARK

AMTLICHE TAGESZEITUNG DER NSDAP GAU WESTMARK

Zeitungen von METZ nach

Zeitungsdrucksache

1 L
Wolfskircher Mühlenwerke

Wolfskirchen / Lothr.



Bei Rückmeldung über den Inhalt des Bundes diesen Streifen gelb. beifügen

Table des matières

Préface	3
Table des matières	4
Remerciements	6
Bibliographie	7
Avertissements	8

Chapitre 1 : Les journaux d'Alsace et de Moselle **11**

1.1	Lothringer Volkszeitung et l'hebdomadaire Metzer Katholisches Volksblatt	12
1.2	Metzer freies Journal et le Républicain Lorrain	18
1.3	Metzer Zeitung	23
1.4	MZ am Abend	41
1.5	Deutsche Front	54
1.6	NSZ-Westmark	66
1.7	Straßburger neueste Nachrichten	86
1.8	Elsässer Kurier	101
1.9	Kolmarer Kurier et l'hebdomadaire Der Sonntag	105
1.10	Mülhauser Volksblatt	117
1.11	Mülhauser Tagblatt	125

Chapitre 2 : Synthèse des différents éléments postaux **135**

2.1	Tarifs postaux en vigueur	136
2.2	Tarifs postaux rencontrés et compositions d'affranchissements	138
2.3	Les différents affranchissements rencontrés	142
2.4	Annulations des timbres-poste	153
2.5	Acheminement par la Poste de Service allemande en Lorraine (<i>Dienstpost</i>)	164
2.6	Bandes d'expéditions passées par les centres de contrôle du courrier	166
2.7	Erreur d'affranchissement	170

Chapitre 3 : Les journaux dans le service postal	171
3.1 Abonnement aux journaux par l'intermédiaire des services postaux	172
3.2 Transfert de l'abonnement d'un journal	176
3.3 Commande d'anciens numéros ou de revues	178
 Chapitre 4 : L'Echo de Nancy, une particularité dans la presse de la Seconde Guerre mondiale	 181
6.1 L'Est Républicain	182
6.2 L'Echo de Nancy	184
6.3 Publication au journal officiel	187
6.4 Généralités sur l'expédition du journal vers l'Allemagne	188
6.5 Tarifs des journaux sous bande	189
6.6 Le type 1	190
6.7 Le type 2	192
6.8 Les affranchissements rencontrés	203
6.9 Annulation des timbres-poste	205
6.10 Documents divers	218

1.1

Lothringer Volkszeitung et l'hebdomadaire Metzer Katholisches Volksblatt

Histoire du journal

Le 18 mars 1902 paraît le premier numéro d'un journal qui se veut être le grand quotidien catholique lorrain de langue allemande, la **Lothringer Volksstimme**. Propriété du clergé, elle est rédigée par des prêtres et acquiert l'imprimerie *Metzer Presse*, dans la rue Mazelle pour y créer la *Lothringer Verlag und Hilfsverein GmbH*, la Société lorraine d'édition et de secours. En 1905 elle domine l'édition des journaux messins avec 7 000 abonnés.

Elle rachète à son concurrent francophone **Le Lorrain**, l'hebdomadaire **Metzer Katholisches Volksblatt** et récupère ainsi ses 6 000 abonnés. En juillet 1914, la **Lothringer Volksstimme** peut continuer à paraître en se soumettant à la censure et en adoptant une orientation nationale. Cela lui permet d'arriver à 18000 exemplaires quotidiens en 1918. Suite à l'armistice, le conseil de surveillance change de rédacteur en chef et le nom du quotidien devient **Lothringer Volkszeitung**, sous-titré **La Libre Lorraine**. Sa ligne éditoriale a évolué vers plus d'autonomie pour l'ancienne région d'Alsace-Moselle, même si ce courant n'a jamais été majoritaire en son sein.



Bande de journal commune entre la **Lothringer Volkszeitung** et le **Metzer Katholisches Volksblatt** de 1930, affranchie à 15 centimes pour l'Allemagne.

Le journal catholique est dirigé depuis le 12 novembre 1918 par l'abbé Hackspill, député de l'Union Républicaine lorraine de 1919 à 1924, qui cessera toute activité politique en 1927.

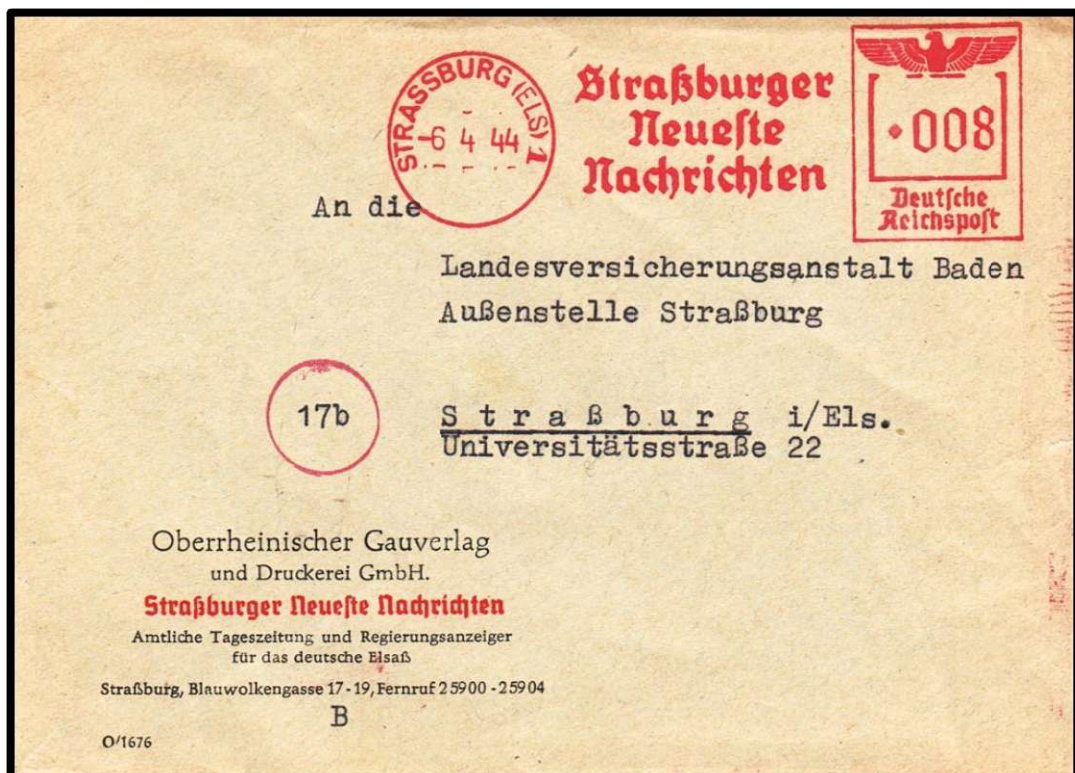
Empreinte de Machine à Affranchir utilisée par les SNN

Les **SNN** ont la particularité d'avoir utilisé une machine pour l'affranchissement de leur courrier ou pour l'expédition de leurs journaux.



Empreinte de la machine à affranchir, utilisée par les **Strassburger neueste Nachrichten**.

Si pour l'ensemble des autres quotidiens étudiés on rencontre majoritairement des bandes pour journaux, le choix d'affranchir avec une machine a fait que les bandes d'expédition des **SNN** ont été nettement moins conservées. A ce jour, seuls cinq envois sont connus alors que l'on dispose de lettres et même de bulletins d'expédition de colis provenant de ce journal.



Lettre locale du 5 avril 1944 avec une superbe E.M.A.

2.1

Tarifs postaux en vigueur

Outre les traditionnelles lettres, cartes postales, colis etc..., la *Reichspost* assure également l'acheminement des imprimés et des journaux mais à des tarifs préférentiels.

La seule condition est que ces envois comportent la mention :

- *Drucksache*, pour les imprimés
- *Zeitungsdrucksache* ou *Bahnhofs-Zeitungen* pour les journaux. Aucune bande comportant cette seconde mention n'est signalée pour les journaux d'Alsace et de Moselle.

Plusieurs bandes d'expédition présentées dans cette étude ne comportent aucune de ces mentions et n'ont pas été taxées.

Les décrets de la *Reichspost* parues au journal officiel (Amtsblatt) concernant les journaux en Alsace et en Moselle sont aux nombres de quatre pour l'année 1940.

Ils donnent les indications suivantes :

Amtsblatt	Date de parution	Contenu
Amtsblatt 458/1940	16.08.1940	- Reprise du trafic postal entre l'Alsace, la Moselle et l'Empire. - Les journaux et les magazines sont envoyés au tarif des imprimés. Le tarif préférentiel des journaux n'est pas encore valable.
Amtsblatt 473/1940	23.08.1940	- Le tarif des journaux <i>Zeitungsdrucksache</i> s'applique également en Alsace et en Moselle.
Amtsblatt 548/1940*	01.10.1940	- Mise en place du service postal d'abonnement aux journaux en Alsace et en Moselle conformément à la réglementation intérieure allemande.
Amtsblatt 1347/1940	08.10.1940	- Le tarif des journaux de gare <i>Bahnhofs-Zeitungen</i> entre en vigueur en Alsace et en Moselle.

* Le décret numéro 548 du 1^{er} octobre 1940 est présenté au chapitre 3.1

2.2

Tarifs postaux rencontrés et compositions d'affranchissements

Tarif intérieur

Bien évidemment les affranchissements au tarif intérieur des deux premiers échelons sont ceux rencontrés le plus souvent. On trouve donc de nombreuses bandes affranchies à 3 et 4 pf.

L'Elsässer Kurier, le **Mülhauser Volksblatt** et **Der Sonntag** n'ont pas été signalés au tarif du 1^{er} échelon, soit 3 pf.

On trouve également des affranchissements au tarif intérieur à 8 et 15 pf, qui représentent donc des poids conséquents (jusqu'à 250 et 500 g). Ils correspondent à l'envoi groupé de plusieurs journaux.

Seuls les tarifs à 8 et 15 pf ont été vus avec deux compositions affranchissement différentes :

- le tarif à 8 pf est connu en 8 pf seul sur bande mais également avec affranchissement multiple à 4 pf (2x4)
- le tarif 15 pf a été vu également seul sur bande pour quatre titres de presse différents mais aussi avec une combinaison associant des timbres-poste Hindenburg non surchargés à 12 et 3 pf.

Le tarif à 30 pf, correspondant à un envoi de 500 grammes à 1 kg n'a pas été répertorié pour le moment.



Bande du **Tagblatt** de Mulhouse à destination du **Tagblatt** d'Heilbronn. Affranchissement avec une paire de 4 pf surchargés *Elsaß*. Envoi du 17 octobre 1940.

2.3

Les différents affranchissements rencontrés

Timbres-poste *Hindenburg* surchargés *Lothringen*

Il s'agit des affranchissements les plus courants. Seuls huit timbres (3, 4, 5, 8, 10, 12, 15 et 80 pf) de la série originelle (sur les 16) ont été vus sur bandes. Le timbre à 6 pf est la seule des petites valeurs de la série qui n'a pas été vue. On peut aisément l'expliquer car il ne peut être qu'utilisé qu'en multiple ou en association sur des bandes affranchies à 15 et 30 pf au tarif intérieur. Pour les autres valeurs (20, 25, 30, 40, 50, 60 pf et 1 Rm), leur découverte serait une réelle surprise, tout comme l'a été la bande **METZER ZEITUNG** du 11 janvier 1941 affranchie à 80 pf présentée ci-dessous. Les quatre dernières valeurs non vues de la série (40, 50, 60 pf et 1 Rm) ne peuvent être rencontrées que sur des journaux à destination de l'étranger.



Bande de journal du **Metzer Zeitung** du 11 janvier 1941 à destination de Mirecourt. Affranchissement à 80 pf, correspondant à un envoi du 16^{ème} échelon pour l'étranger au tarif des imprimés (750 à 800 g).

3.2

Transfert de l'abonnement d'un journal

Il était possible de transférer l'abonnement d'un journal vers une nouvelle adresse moyennant une taxe de 40 pf (tarif du 1^{er} mars 1935).

La demande, effectuée à l'aide du document « C150 Din A5 » *Zeitungsüberweisung für Verlagsstücke* est adressée au service des abonnements de journaux de Berlin.

Sur le verso de ce document figurent les informations suivantes :

- le destinataire du journal
- le nom du journal concerné
- la date effective du changement
- le nom du nouveau bureau de poste du destinataire

Sofort!

40 Pf. Überweisungsgebühr dort einziehen.

40 Pf. Strasbourg (E) Elsaß Deutsches Reich

MANNHEIM

Zeitungsüberweisung für Verlagsstücke

Berlin W

Postzeitungsamt

nach 11 Längstemp.

(BerlPost) *)

(AbPost) **)

(Bei Weiter- oder Rücküberweisung)

(BerlPost) *)

(AbPost) **)

Vor Weiterendung alle Anschrift durchstreichen.

Postfach

*) Von der AbPost auszufüllen.

**) Von der BerlPost auszufüllen.

T. VIII. 37.

C 150 e Din A 5
V. 3 § 38 n. 58

Demande de transfert de l'abonnement d'un journal (formulaire C 150c). Au verso se trouve le titre du journal dont l'abonnement est transféré, la date du transfert et le nom du bureau de poste destinataire. La demande est déposée à Mannheim le 18 juillet 1941, le journal devra être transféré à Strasbourg. Ce service donne lieu à la perception d'une taxe de 40 pf, (tarif du 1^{er} mars 1935) payable à Strasbourg.

4.2

L'Echo de Nancy

Les nouvelles autorités allemandes d'occupation réquisitionnent les locaux, le matériel et l'imprimerie de l'**Est Républicain** le 8 juillet 1940. Un allemand membre du parti nazi, Otto Fleck est chargé de fonder un journal d'information pour l'Est de la France, qui doit être imprimé à Nancy. Il dirige une société d'édition allemande, dont le siège est à Neustadt an der Weinstraße, dans l'actuelle Rhénanie-Palatinat.

Le premier numéro du nouveau quotidien paraît le vendredi 2 août 1940, à 16 heures, sur quatre pages, en français.



Manchette du numéro 2 de l'Echo de Nancy du 3 août 1940.

Contrairement aux autres quotidiens de la zone occupée autorisés à paraître, dirigés par des français plus ou moins ralliés au régime de Vichy et à la collaboration, ce quotidien est possédé et dirigé par des Allemands. Sous les ordres d'Otto Fleck, directeur en titre, le journal est dirigé par un autre Allemand, Frantz Philipps, rédacteur en chef. Capitaine de la Wehrmacht, journaliste de profession, bilingue, c'est un ancien correspondant à Paris d'une agence de presse allemande.



Frantz Philipps, rédacteur en chef. (Collection l'Est Républicain).

D'autres Allemands occupent des postes de direction : le chef des services administratifs, le chef de la vente et de la publicité, le chef des services techniques.

L'équipe rédactionnelle est française. Le journal emploie quelques anciens de l'**Est Républicain**, ou de l'**Éclair de l'Est**. Le collaborateur le plus notable est le futur historien André Castelot, chef de la rédaction parisienne du journal de septembre 1940 à mars 1944 et en parallèle rédacteur à **La Gerbe**.

Le journal emploie de nombreux correspondants, en Lorraine, à Vichy et à l'étranger, notamment à Berlin, Vienne et Madrid. Robert Huin, ancien directeur politique du quotidien spinalien l'**Express de l'Est**, membre du PPF depuis 1942, collaborationniste convaincu, entre à l'**Écho de Nancy** au début de l'année 1944 et gagne Berlin pour y être le correspondant du journal.

4.7

Le type 2

Le type 2 est donc une étiquette collée sur un paquet de journaux permettant l'expédition d'un seul exemplaire jusqu'à un nombre important de journaux vers une même destination (librairie, kiosque, etc.).



Il s'agit donc de documents philatéliques très spectaculaires mesurant 17,4 par 14 cm. Ces dimensions permettent de donner un nombre important d'informations.

Ce type 2 est divisé en sous types car des différences vont marquer l'évolution de ces étiquettes dont les dates extrêmes sont pour le moment comprises entre le 13 novembre 1941 et le 12 juillet 1944 pour les journaux imprimés à Nancy.

Deux couleurs ont été utilisées lors de l'impression de ces étiquettes. Imprimées en orange jusqu'au 24 décembre 1943, elles sont à partir du 23 janvier 1944 de couleur rouge. Une étiquette expédiée depuis Ludwigshafen, où s'est replié le journal est imprimée en noire, en décembre 1944.

Le document ci-dessus est le seul comportant une date manuscrite *Donnerstag 27-1-44* (jeudi 27-1-44).